



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

COMMUNICATION

APPEL D'OFFRES OUVERT – SIGNALÉTIQUES DIVERSES DE COMMUNICATION (2 LOTS)
- SIGNATURE DES ACCORDS-CADRES A BONS DE COMMANDE (LOTS 1 ET 2)

Vu la décision n°2024_554 en date du 18 juillet 2024 par laquelle le Président a déclaré sans suite la consultation ayant pour objet la fourniture de signalétiques diverses de communication pour motif d'intérêt général lié à la nécessité de redéfinir le besoin, et de la relancer sous la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique,

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay a lancé une consultation sous la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert, en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique, ayant pour objet la fourniture de signalétique diverses de communication, sous la forme d'un accord-cadre avec un montant maximum, s'exécutant par l'émission de bons de commande, conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification, reconductible tacitement trois fois un an, et décomposée de la manière suivante :

- Lot 1 : Adhésifs-Support Rigides, pour un montant maximum annuel de 120 000 € HT,
- Lot 2 : Bâches, pour un montant maximum annuel de 35 000 € HT,

Considérant qu'après analyse des offres, la Commission d'appel d'offres réunie le 10 décembre 2024, a décidé de retenir les propositions suivantes jugées économiquement les plus avantageuses :

- Lot 1 : Adhésifs-Support Rigides, société REPROCOLOR, ayant son siège social à Hallennes-Lez-Haubourdin (59320), ZAC Moulin Lamblin, 630 rue des Bourreliers, pour un montant de 88 346,60 € HT issu du Détail quantitatif estimatif,
- Lot 2 : Bâches, société REPROCOLOR, ayant son siège social à Hallennes-Lez-Haubourdin (59320), ZAC Moulin Lamblin, 630 rue des Bourreliers, pour un montant de 6 832,62 € HT issu du Détail quantitatif estimatif,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer les accords-cadres à bons de commande ayant pour objet la fourniture de signalétique diverses de communication, pour une période initiale d'un an, reconductible tacitement trois fois un an, dans les mêmes conditions, avec les sociétés suivantes :

Lot 1 : Adhésifs-Support Rigides, avec la société REPROCOLOR, ayant son siège social à Hallennes-Lez-Haubourdin (59320), ZAC Moulin Lamblin, 630 rue des Bourreliers, pour un montant maximum annuel de 120 000 € HT,

Lot 2 : Bâches, avec la société REPROCOLOR, ayant son siège social à Hallennes-Lez-Haubourdin (59320), ZAC Moulin Lamblin, 630 rue des Bourreliers, pour un montant maximum annuel de 35 000 € HT,

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le .1.9. DEC. 2024

Par délégation du Président
Le Président,



GACQUERRE Olivier

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 19 DEC. 2024

Et de la publication le : 19 DEC. 2024

Par délégation du Président
Le Président,



GACQUERRE Olivier